

Il est aussi à souhaiter que les parents s'enquièreient de temps à autre de la conduite, du travail et des succès de leurs enfants. C'est pour les renseigner sur ces divers points que, dans presque toutes les institutions, on leur donne des bulletins sur lesquels sont inscrites les notes méritées. Ces bulletins ne doivent pas rester lettre morte : il importe que les parents en prennent connaissance, et qu'ils s'en servent pour stimuler et encourager leurs enfants, et au besoin les réprimander et les exhorter à mieux faire.

*
* *

De plus, il leur faut bien reconnaître que la perfection n'est guère le partage des écoliers, qu'ils sont même souvent remplis de défauts peu graves à leur âge, mais qui demandent à être corrigés si on ne veut pas qu'ils deviennent des vices impossibles à déraciner. Pour cela, le maître, dépositaire de l'autorité paternelle, emploie les moyens à sa disposition ; il use quelquefois de la rigueur. Ce n'est pas pour son plaisir qu'il en vient à cette extrémité, mais pour remplir un devoir qui l'oblige d'être sévère à l'égard d'un enfant paresseux ou indocile et susceptible de s'amender. Il veut lui faire du bien en le punissant. C'est en ceci surtout que le concours des parents doit être assuré à celui qu'ils ont chargé d'élever leurs enfants. Les parents intelligents et soucieux de leur responsabilité le comprennent ; leurs enfants ayant eu à subir une punition ou une humiliation n'ont garde d'aller s'en plaindre à un père qui se contentera